



LA CHAPELLE LARGEAU

Septembre  
2017

## ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE Règlement de fonctionnement

### L'accueil de loisirs périscolaire regroupe :

- L'accueil périscolaire
- Les ateliers
- le mercredi des loisirs

### Le projet éducatif repose sur 5 axes :

- ▶ L'enfant, son rythme, son bien-être : Les animations proposées sont réfléchies et posées en adéquation avec les rythmes de l'enfant.
- ▶ Le développement de la confiance en soi, la valorisation de l'expression et la particularité de chacun : Les temps d'animation cherchent à ce que les enfants s'épanouissent pour encourager et valoriser chacun.
- ▶ La promotion du rapport à l'autre attentif et ouvert : Les activités suscitent la rencontre, l'échange entre les enfants, avec d'autres enfants, d'autres cultures, avec les habitants du village et entre générations.
- ▶ Proposer la découverte et susciter la curiosité : Pour susciter l'éveil, la curiosité, l'ouverture sur le monde, le CSC propose la découverte d'activités et de pratiques variées innovantes parfois inconnues des enfants.
- ▶ Être acteur et agir ensemble : Créer ensemble un projet dont on voit la réalisation, c'est partager des moments forts où on se reconnaît dans le collectif. Faire ensemble c'est coopérer.

### Le contexte

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'école de la Chapelle Largeau a choisi de faire une pause méridienne (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 13h30 à 14h15 afin de faire une demi-journée de cours supplémentaire le mercredi matin de 9h à 12h.

# L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le matin, l'après-midi ou le soir après le goûter, l'accueil périscolaire adapte ses propositions aux différents temps de l'enfant et aux tranches d'âge alternant des temps d'activités, des temps plus libres, collectifs ou plus individuels. Cette année, l'équipe d'animation va permettre aux enfants de se découvrir et mieux se connaître en faisant de l'accueil un lieu de vie agréable. A travers diverses activités, les enfants vont s'ouvrir sur l'extérieur et seront sensibilisés au respect des autres et de tout ce qui les entoure.

## **LE FONCTIONNEMENT**

**Lieu** : salle de l'accueil périscolaire

### **Equipe d'animation:**

Responsable : Nathalie DUBREUIL

Animatrices : Stéphanie BAUDON , Marie Dominique GRAVELLEAU

### **Pour nous joindre:**

Téléphone de l'APS : 05 49 81 06 38

Téléphone du CSC : 05 49 81 86 31

Email : enfance.mauleonais@csc79.org ou la chapelle.mauleonais@csc79.org

N'hésitez pas à laisser un message pour signaler les changements.

**Horaires d'ouverture:** le matin : 7h-9h et le soir : 16h30-18h45

Le matin, l'enfant est accueilli jusqu'à l'entrée en classe et le soir à partir de la sortie des classes à 16h30.

L'enfant doit être confié à un adulte en arrivant le matin.

Il repartira avec les personnes autorisées à venir le chercher ou seul si vous signez l'autorisation de rentrer seul.

**L'accueil des enfants** est possible à partir de 3 ans.

S'ils sont scolarisés avant 3 ans, ils sont accueillis uniquement le matin.

**Le petit déjeuner** peut être apporté par les enfants qui souhaitent le prendre à l'accueil jusqu'à 8h.

**Le goûter** est fourni par le Centre Socio-Culturel

**Une aide aux leçons** est proposée aux enfants les lundis et jeudis soir si les parents le souhaitent à partir de 17h par Dany Martineau, Monique Maussion, Josiane Guilleteau et Monique Bordet

## L'INSCRIPTION

- ▶ le dossier d'inscription est composé de la fiche sanitaire de l'enfant (+ copie du carnet de vaccination) et des informations sur la famille.
  - \* Régime CAF : il est indispensable de fournir le numéro d'allocataire pour connaître votre quotient familial.
  - \* Régime MSA : vous devez fournir votre « **bon vacances et attestation de QF** » pour connaître votre tranche afin d'établir le tarif correspondant.
  - ▶ l'adhésion (valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)
- 5 € pour une adhésion individuelle ou 8 € pour une adhésion familiale.

## LA PRÉSENCE DE L'ENFANT

L'année scolaire est constituée de 5 périodes de vacances à vacances. Avant le début de chaque période, nous vous demandons de remplir une fiche de planning prévisionnel disponible à l'accueil périscolaire. Vous devez aussi nous signaler le plus tôt possible **tout changement en contactant impérativement la responsable ou le Centre Socio-Culturel** par téléphone ou par mail. Notre capacité d'accueil étant limitée, les demandes de dernières minutes peuvent ne pas être acceptées.

## LE MODE DE FACTURATION

- ▶ 2 modes de facturation possibles :
  - à la période : tarif forfaitaire à la journée (matin **et** soir) ou demi-journée (matin **ou** soir)

Chaque période est comprise de vacances à vacances.

- à la carte : tarif à l'unité. Toute unité commencée est due.

Une unité équivaut à :

- le matin : de 7h à 8h et de 8h à 9h
- l'après-midi : de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h45

Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant.

## LE RÈGLEMENT

Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du régime allocataire.

Les factures sont envoyées par mail en milieu de période pour les familles au forfait et au début de chaque période de vacances scolaires pour les familles à l'unité. Celles-ci seront à régler dans les 2 semaines suivant la réception.

Les chèques sont à libeller au nom du Centre Socio-Culturel (CSC). Le paiement par Chèque Vacances ou CESU est possible.

L'accueil des enfants est possible à partir de 3 ans.

### Le transport :

Les animateurs de l'équipe assurent le transport en mini-bus (8 places) :

- vers l'accueil de loisirs de Mauléon pour les communes de La Chapelle Largeau, Le Temple, Loublande, St Pierre des Echaubrognes, St Amand et Moulins.

- vers l'accueil de loisirs de Rorthais pour les communes de St Aubin de Baubigné et La Petite Boissière.

Les animateurs viennent chercher les enfants au portail de l'école entre 11h45 et 12h15 selon l'organisation des circuits de transport.

Pour Mauléon, les enfants présents à la garderie de l'école St Joseph sont accompagnés par une animatrice à 11h30.

Les enfants scolarisés à la maternelle Paul Martin sont accompagnés à l'Escale à 11h.

### Le repas :

Les repas sont pris à la cantine (de l'Escale et de l'école de Rorthais) entre 12h15 et 13h30. Pour les enfants inscrits uniquement au repas, les familles doivent venir les chercher entre 13h30 et 14h.

Ils sont fournis et livrés en liaison chaude le mercredi matin à Mauléon et Rorthais par l'APERS.

## L'INSCRIPTION

▶ le dossier d'inscription est composé de la fiche sanitaire de l'enfant (+ copie du carnet de vaccination) et des informations sur la famille.

Le dossier est commun avec l'accueil périscolaire.

\* Régime CAF

Il est indispensable de fournir le numéro d'allocataire pour connaître votre quotient familial.

\* Régime MSA

Vous devez fournir votre « **bon vacances** » pour connaître votre tranche afin d'établir le tarif correspondant.

▶ l'adhésion (valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)

5 € pour une adhésion individuelle ou 8 € pour une adhésion familiale.

# LES ATELIERS

Dans les ateliers, les approches et les techniques font appel aux compétences des animateurs et intervenants.

Ils sont le prolongement ou la complémentarité du projet d'école et de l'accueil périscolaire.

## LE FONCTIONNEMENT

Lieu : accueil périscolaire et salle Victor Hugo

### L'équipe d'encadrant:

Responsable : Nathalie DUBREUIL

Des intervenants dont François Rousseau, des animatrices (Nathalie et Stéphanie) ou des bénévoles selon les cycles et les thèmes proposés dans l'année.

### Pour nous joindre

Téléphone de l'APS : 05 49 81 06 38

Téléphone du CSC : 05 49 81 86 31

Email : [enfance.mauleonais@csc79.org](mailto:enfance.mauleonais@csc79.org)  
[lachapelle.mauleonais@csc79.org](mailto:lachapelle.mauleonais@csc79.org)

N'hésitez pas à laisser un message pour signaler les changements.

### Horaires: 13h30-14h15

Les horaires doivent être respectés.

Les enfants ont RDV à 13h15 à l'école pour rejoindre l'animateur qui les prend en charge et les ramène à l'école à 14h15.

Absence : en cas d'absence de votre enfant, prévenir impérativement la responsable ou le Centre Socio-Culturel par téléphone ou par mail.

## L'INSCRIPTION

► le dossier d'inscription est composé de la fiche sanitaire de l'enfant (+ copie du carnet de vaccination) et des informations sur la famille.

Le dossier est commun avec l'accueil périscolaire.

► l'adhésion (valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)

5 € pour une adhésion individuelle ou 8 € pour une adhésion familiale.

L'inscription est gratuite, elle est valable pour un cycle de séquences entre chaque période de vacances scolaires.

# MERCREDIS DES LOISIRS

Les enfants vont pouvoir retrouver les copains du mercredi pour partager des moments de détente et de loisirs.

L'équipe veillera au bien-être des enfants en leur donnant des repères et en étant à leur écoute.

## LE FONCTIONNEMENT

### Lieu :

Le Mercredi des Loisirs se fait actuellement sur 2 sites :

**Mauléon** l'Escale (22 rue Montalent)

**Rorthais** 22 rue Buissonière (locaux de l'accueil périscolaire)

### L'équipe d'animation:

Responsable : Mathilde GOBIN

#### A Mauléon

- ▶ Les 3-4 ans : Stéphanie BAUDON, Yannick ECOTIERE et Sabrina TEILLER
- ▶ Les 5-6 ans : Solène CONFERON et Marion BREMAUD
- ▶ Les 7-11 ans : Anne BIRONNEAU et Eve LEPIC

#### A Rorthais

- ▶ Maëlle MALINGE, Estelle FILLON et Amandine CLUZEAU

### Contact:

Téléphone du CSC : 05 49 81 86 31

Email : [mercredi.mauleonais@csc79.org](mailto:mercredi.mauleonais@csc79.org)

Ne pas hésitez à laisser un message pour signaler les changements.

#### Pour nous joindre le mercredi :

Téléphone de l'Escale : 05 49 81 49 58

Téléphone de Rorthais : 05 49 82 33 52

### Horaires:

12h00-13h30 : repas

13h30-16h30 : sieste ou temps calme puis animation

16h30 - 17h : goûter

17h-19h(18h30 Rorthais) : départ échelonné

L'enfant repart avec les personnes autorisées à venir le chercher ou seul si vous signez l'autorisation de rentrer seul.

## LA PRESENCE DE L'ENFANT

Avant chaque début de nouvelles périodes, vous devez remplir une fiche de planning prévisionnel disponible à l'accueil périscolaire.

Il est possible de **s'inscrire jusqu'au vendredi 18h** pour le mercredi suivant auprès du secrétariat du CSC ce qui permet ensuite de commander les repas et d'organiser le circuit de transport dans les communes. Par contre, vous devez **signaler tout changement** en contactant impérativement le Centre Socio-Culturel par téléphone ou par mail.

Pour assurer la sécurité des enfants, le respect du temps de l'enfant et pour qu'ils puissent profiter pleinement des animations proposées, il est possible de venir chercher son enfant jusqu'à 14h ou après 16h30 mais pas entre ces 2 horaires.

## LE MODE DE FACTURATION

### ➤ 3 modes de facturation possibles :

- à la période : tarif forfaitaire à la demi-journée (avec ou sans repas)  
Chaque période est comprise de vacances à vacances.
- à la carte : tarif au mercredi (avec ou sans repas)
- uniquement le repas

Le mode de facturation peut changer en cours d'année selon la fréquentation de l'enfant.

## LE REGLEMENT

Le tarif appliqué dépend du quotient familial et du régime allocataire.

Les factures sont envoyées par mail au début de chaque période de vacances scolaires. Celles-ci seront à régler dans les 2 semaines suivant la réception.

Les chèques sont à libeller au nom du Centre Socio-Culturel du Pays Mauléonais (CSCPM). Le paiement par Chèque Vacances ou CESU (Chèque Emploi Service Universel) est accepté.

6 grand'rue - 79700 MAULÉON      05.49.81.86.31

Email : [contact.mauleonais@csc79.org](mailto:contact.mauleonais@csc79.org)

Site : [mauleonais.csc79.org](http://mauleonais.csc79.org)

